



Frais de trajet seront il a ma charge ?

Par **Mel Ima**, le **26/07/2018** à **20:25**

Bonjour,

Je suis actuellement séparée de mon conjoint. Je suis partie enceinte de la maison en emportant que mes vêtements. Ou plutôt on est venue me chercher pour ma sécurité. Du coup j'ai accouché à 500 km et je me suis installée chez mes parents en attendant de trouver un logement.

Lors de l'ordonnance de non conciliation, des droits de visites ont été fixés à 3 fois par mois avec une pension alimentaire de quelques dizaines d'euros. Il verse la pension de manière irrégulière. Je ne compte pas lui envoyer d'huissier. Il est actuellement au chômage et je le soupçonne de vouloir être insolvable pour ne plus payer de pension alimentaire (il a quitté son emploi de responsable) et je le soupçonne même de vouloir travailler au noir. Il se plaint de payer trop cher les billets de train pour venir voir son fils. Il vient de manière irrégulière. Il le voit dans un lieu neutre et refuse toute communication avec moi. De mon côté je suis en congés parental et je compte quitter mon emploi pour en trouver un ici dans ma nouvelle ville. Malheureusement je ne peux pas prouver que j'étais en danger. Il a été très prudent. Du coup c'est moi qui ait provoqué l'éloignement. Il a vu son fils 8 mois après l'accouchement et n'a jamais demandé de nouvelles. Je me fiche de la pension alimentaire, je compte bien me démenner pour mon fils. Mais je ne souhaite pas devoir payer les frais de trajet. Pensez vous que cela soit possible que le juge les estime à ma charge. En sachant que je m'occupe de toutes les charges de mon fils depuis que je suis en congés parental (avec 575 euros) et prochainement mes ressources s'élèveront à 1.500 (compris dedans les 180 euros de la caf de mon fils jusqu'à ces 3 ans) avec un loyer de 600 euros si je me mets au chômage et si je trouve un travail ce sera à peu près les mêmes je pense. Est'il possible que le juge décide que tout soit à ma charge ? frais pour mon fils (donc pas de pension) et frais de trajet ? Si oui quelles sont mes options ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **27/07/2018** à **10:45**

Bonjour,

Vous parlez de votre "conjoint", vous étiez mariés ?

Est-ce que cet homme a reconnu son fils ou non ?

Par **Mel Ima**, le **27/07/2018** à **11:41**

Oui nous étions mariés. Il porte son nom

Par **Tisuisse**, le **27/07/2018** à **13:19**

Voyez alors votre avocat qui s'occupe du divorce.